



## DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-091

du 08 octobre 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 111

*Le président de Haute-Corrèze Communauté,*

*Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;*

*Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs du conseil au président ;*

*Vu le marché portant accord-cadre Réalisation de prestations d'accompagnement et de mise en mouvement du projet d'administration d'Haute-Corrèze Communauté;*

### **DÉCIDE**

#### **ARTICLE 1 : DÉSIGNATION**

Dans le cadre du marché cité ci-dessus est approuvé l'avenant n°1 à intervenir avec :

**ECODESIGNERS**

15, avenue de la République

44600 Saint Nazaire

#### **ARTICLE 2 : OBJET**

La présente décision approuve l'avenant portant :

AJOUT DE PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES.

#### **ARTICLE 3 : AMPLIATION**

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel, notifiée aux titulaires dudit marché et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,  
À Ussel, le 08 octobre 2024

Le président,  
Pierre Chevalier

